

A6a/ 48 /21

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu le Code de la santé publique,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU le décret du Président de la République, en date du 17 août 2020, portant nomination de Monsieur Michaël GALY comme Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg à compter du 1^{er} septembre 2020,

DECIDE

ARTICLE 1

La présente décision annule et remplace la décision DG/SP A6a/541/20 en date du 9 novembre 2020 par laquelle le Directeur Général fixe la composition de l'organigramme de l'équipe de Direction du CHU de Strasbourg.

ARTICLE 2

A compter du 11 janvier 2021, l'organigramme de l'équipe de Direction du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg est modifié comme suit :

Directeur Général :	Michaël GALY
Directeur Général Adjoint :	Franck D'ATTOMA
Cabinet du Directeur Général, affaires générales :	Mathilde ROUSSEAU
Coopération internationale et européenne, culture :	Mathilde ROUSSEAU
Communication :	Claudia SIEGWALD
Coordination du GHT :	Doris GILLIG

Pôle Ressources Humaines

Management des compétences et de la performance :	Céline DUGAST (responsable de pôle)
- Directrice des soins en charge de l'IFCS :	Véronique SERY
- Directrice des soins en charge de l'IFSI, IFA, IFMK, IFP, EIADE :	Fabienne GROFF
- Directrice de l'Ecole de Sages-Femmes :	Claude DOYEN
Politique sociale :	Claire VELOT-LEROU
Management des carrières :	Mahalia COUJITOU

Pôle Affaires Médicales / Recherche Clinique Qualité / Stratégie Médicale Territoriale

Affaires médicales, Stratégie médicale territoriale :	Armelle DREXLER (responsable de pôle)
Affaires médicales :	Sarah HUSTACHE
Recherche clinique et innovations :	Eric DEMONSANT
Qualité, gestion des risques et relations avec les usagers :	Michèle BILLING

Pôle Finances / Système d'Information

Finances et système d'information, contrôle de gestion :	Lana RICHARD p.i.
Budget :	Lana RICHARD
Systèmes d'Information :	Nicolas BOSCHETTI
Admissions et consultations externes :	Evangeline PERSONENI

Pôle Organisation et Projets

Organisation et projets :	Rodolphe SOULIE (responsable de pôle)
	Julie CHARTIER (directrice adjointe)

Pôle Investissements / Logistique / Achats

Investissements et logistique	Olivier GAK (responsable de pôle)
Achats et approvisionnements, Logistique, Plateaux techniques :	Olivier GAK
Infrastructures, travaux et sureté :	François XAINTRAY

Pôle Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques

Coordinatrice générale des soins :

Esther WILTZ (responsable de pôle)

Directrice des soins :

Véronique SERY

Directeur des soins (ff) :

Pascal MAYER

Pôle Affaires Juridiques

Julien HENNINGER (responsable de pôle)

Jacques CHANEZ (directeur adjoint)

Direction des Sites

Hôpital Civil / NHC / Elsau :

Yasmine SAMMOUR (directrice de site)

Romain GERARD (directeur adjoint)

Hautepierre / CMCO / ICANS :

Bertrand JEANMOUGIN (directeur de site p.i.)

Lucie CHABAGNO (directrice adjointe)

Robertsau :

Christine GEILLER (directrice de site)

Pôle Logistique :

Olivier GAK (responsable de pôle)

Directions déléguées de pôle

Yasmine SAMMOUR :

- Biologie
- Médico-chirurgical cardio-vasculaire
- Urgences/SAMU 67 - Médecine intensive et réanimation
- Psychiatrie

Olivier GAK :

- Imagerie, p.i.

Romain GERARD:

- Urologie / dermatologie
- Médecine et chirurgie bucco-dentaire
- Spécialités Médicales - Ophtalmologie (SMO)
- Hépatodigestif (hôpital civil)
- Pathologies thoraciques

Lucie CHABAGNO :

- Anesthésie - réanimation et médecine péri-opératoire (ARMO)
- Gynécologie-obstétrique et fertilité
- Médecine - Rhumatologie - Nutrition - Endocrinologie - Diabétologie (MIRNED)
- Médico-chirurgical de pédiatrie

Bertrand JEANMOUGIN :

- Santé publique, Santé au Travail et Hygiène Hospitalière
- Pharmacie-pharmacologie

- Oncologie et hématologie
- Pathologies digestives, hépatiques et transplantation

Christine GEILLER :

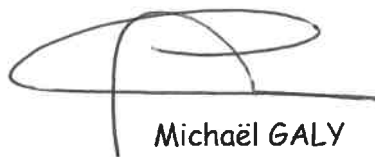
- Gériatrie

Article 3 :

Monsieur Franck D'ATTOMA, Directeur Général Adjoint, ainsi que l'ensemble des membres composant l'équipe de Direction du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le même délai.



Michaël GALY
Directeur Général des H.U.S.

Copies :

- Cabinet de la DG
- Équipe de Direction
- Préfecture du Bas-Rhin (pour publication au Recueil des Actes Administratifs)
- ARS DT Alsace
- M. LE DOUCE, TP HUS
- BAC